

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2023

N°DC-2023-16

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la médiathèque – demande de subventions au titre du Fonds Vert

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO ; M. Sébastien BOURDAIS donne pouvoir à M. Sébastien CHESNAIS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Vu le Guide Fonds vert à destination des décideurs locaux en date de janvier 2023 ;

Vu la circulaire du préfet du Morbihan relative au lancement du Fonds vert dans le Morbihan en date du 28 février 2023 ;

Le lancement du Fonds vert constitue un nouvel instrument financier de l'Etat destiné aux collectivités territoriales, afin d'amplifier leurs capacités d'investissement et de soutenir des projets à forte ambition écologique.

Doté de deux milliards d'euros à l'échelle nationale, il vise un triple objectif : favoriser la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Sur ces trois axes, 10 mesures seront mobilisables sur le département du Morbihan dont la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

La commune de Colpo s'inscrit pleinement dans cette démarche, c'est la raison pour laquelle elle compte demander une subvention au titre du fonds vert dans cadre des travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la médiathèque.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le **31 MARS 2023**

ID : 056-215600420-20230328-DC20230328_16-DE

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET (A présenter obligatoirement en équilibre)					
	Fait le :		28/03/2023		
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE ET LA MEDIATHEQUE					
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, GT, SPS, DO, ...)	4 000,00 €				
Etudes préalables et Honoraires de maîtrise d'œuvre + Maîtrise d'œuvre fluides	28 997,40 €		.DETR (ETAT)	46 628,41 €	16%
Desamiantage	20 400,00 €				
Gros œuvre-Modification de l'existant	32 000,00 €		.FONDS VERT (ETAT)	185 787,34 €	64%
Ossature bois Charpente bois	2 000,00 €				
Menuiseries extérieures - serrurie	3 500,00 €				
Menuiseries intérieures bois	8 000,00 €				
Electricité	32 100,00 €				
Cloisons seches - Isolation	36 000,00 €				
Plomberie	15 050,00 €				
Chauffage	60 142,29 €				
VRD (Voirie et Réseaux Divers)- canalisations - sous-stations	4 830,00 €				
Renouvellement d'air VMC - Plomberie	25 500,00 €				
Revetements des sols - Faïence	6 000,00 €				
Peinture	12 000,00 €				
			.Autofinancement	58 103,94 €	20%
TOTAL DES BESOINS	290 519,69 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	290 519,69 €	100%

Considérant qu'une demande de subvention au titre du Fonds vert peut se cumuler avec une subvention au titre de la DETR/DSIL ;

Considérant qu'une étude thermique valant audit énergétique a été réalisée et que cette étude atteste d'un gain énergétique de plus de 30%, la commune de Colpo est fondée à solliciter une aide au titre du Fonds vert 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SE PRONONCE** favorablement sur la réalisation et le financement de ces travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires afin d'obtenir des subventions, notamment au titre du fonds vert 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

